

AR Prefecture

063-200072080-20230124-CC20230104-DE
Reçu le 30/01/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 40

Votants : 48

N° CC2023-01-04

OBJET :

**AVENANT N°3 A LA
CONVENTION POUR
L'ANIMATION
MUTUALISEE DU SERVICE
GEMAPI/CONTRAT
TERRITORIAL SIOULE**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 janvier à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 18 janvier 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Gilles GOUYON ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Anthony PALERMO ; Christian JEROME ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Christiane MOUGEL ayant donné procuration à Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Patrick GIDEL ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR, Prefecture

Le Président,

063-200072080-20230124-CC20230104-DE

Reçu le 30/01/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 25 septembre 2018, adoptant le principe de création d'une cellule d'animation mutualisée associant les Communautés de communes des Combrailles pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de la Sioule, sur la base des éléments de travail issus de la réunion de Bureau du SMADC en date du 17 septembre 2018,

Vu la délibération n° 7 du 13 février 2019, approuvant la convention pour l'animation mutualisée du service GEMAPI, prévoyant une contribution financière de 2488,23 € au titre de l'année 2019 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Vu la délibération n° 17 du 4 février 2020, approuvant l'avenant n°1 à la convention pour l'animation mutualisée du service GEMAPI, prévoyant une contribution financière de 904,83 € au titre de l'année 2020 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Vu la délibération n° 7 du 23 février 2021, approuvant l'avenant n°2 à la convention pour l'animation mutualisée du service GEMAPI, prévoyant une contribution financière de 3 067,74 € au titre de l'année 2021 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de préciser les modalités du partenariat développé dans le cadre de la mutualisation de l'animation du service GEMAPI, et notamment de préciser les modalités précises de financement au titre de l'année 2022,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant N°3 à la convention pour l'animation mutualisée du service GEMAPI 2022 prévoyant une contribution financière de 2 276,34€ TTC au titre de l'année 2022 pour la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,
- d'autoriser le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

AR Prefecture

063-200072080-20230124-CC20230104-DE

Reçu le 30/01/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

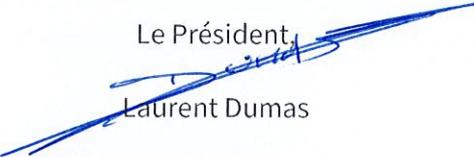
- accepte ces propositions,

- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de la publication et de l'exécution de cette délibération.

.....

Fait et délibéré à l'unanimité au siège de la Communauté de Communes à Saint-Eloy-les-Mines, le 24 janvier 2023.

Le Président,


Laurent Dumas

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes